

le Directeur Général

Paris, le 17.05.2023

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret n°2022-1281 du 1er octobre 2022 modifiant la partie réglementaire du code de l'éducation relative à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le décret du 2 mars 2022 modifié portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Madame Anne-Sophie GOUIX en qualité de chef d'établissement du Lycée Louis Massignon d'Abou Dhabi à compter du 1er septembre 2022 ;

Décide :

Article 1er : Madame Anne-Sophie GOUIX est autorisée à signer le marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération de rénovation du bâtiment B' du lycée Louis Massignon d'Abou Dhabi, avec le groupement constitué des cabinets Helal and Partners LLC (Abu Dhabi), VS-A sas (Lille) et Accolade Engineering Consultancy Services (Abu Dhabi), pour un montant de **1.143.005,70 AED TTC** (représentant 292 266,56 € TTC au taux de chancellerie en vigueur).

Article 2 : La cheffe de l'établissement du lycée Louis Massignon est chargée de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Olivier BROCHET

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER